L’ignorance et le takfir

Shaikh Muhammad ibn Salih Al-‘Uthaimin

Noble shaikh, Allah sait que je vous aime pour Allah, ma question porte sur le cas de ces gens qui croient que les saints enterrés peuvent le faire du mal ou du bien, mais croient aussi en l’existence du Créateur et qui prient. Quelle est leur destination finale après leur mort (le paradis ou l’enfer) ? Sont-ils des polythéistes ou des monothéistes ?

Réponse : Je demande à Allah qu’Il t’aime comme tu m’as aimé et qu’Il nous mette tous parmi ceux qu’Allah aime et prend pour alliés.

Premièrement : les alliés d’Allah sont ceux qui réunissent deux qualités : *al-iman* (la foi) et la *taqwa* [1] (crainte pieuse), comme Allah dit : ***« les alliés d’Allah n’ont aucune crainte à avoir et ils ne seront point attristés. Ceux qui ont cru et craint (leur Seigneur) »*** [2]. Donc avant de dire que c’est la tombe d’un *wali*, il faut regarder la vie de ce mort. Etait-il parmi les croyants pieux ? Si c’est le cas, on espère qu’il soit parmi les alliés d’Allah. Ou alors était-il parmi les charlatans, les fabulateurs, les imposteurs qui montrent aux gens le visage de la piété, alors qu’ils en sont le plus éloigné, celui-là n’est pas un *wali*, quoiqu’en dise les gens.

Deuxièmement : S’il nous apparaît clairement qu’il était parmi les croyants pieux, nous espérons le bien pour lui et nous savons qu’il ne détient, pas même pour lui, ni bien ni mal, et qu’il n’a cru et craint que par peur du châtiment d’Allah et qu’il n’en détient rien. S’il ne peut rien pour lui-même, comment pourrait-il quelque chose pour nous ? Comment, alors qu’il est aujourd’hui un cadavre et que peut-être la terre l’a mangé ? Comment, alors qu’Allah dit à Son prophète : ***« Dis : je ne détiens pour moi ni bien, ni mal, sauf ce qu’Allah a voulu »*** [3], ***« Dis : “Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d’Allah, ni que je connais l’Inconnaissable, et je ne vous dis pas que je suis un ange »*** [4], ***« Dis : “Je ne possède aucun moyen pour vous faire du mal, ni pour vous mettre sur le chemin droit”. Dis : “Vraiment, personne ne saura me protéger contre Allah; et jamais je ne trouverai de refuge en dehors de Lui. [Je ne puis que transmettre] une communication et des messages [émanant] d’Allah. Et quiconque désobéit à Allah et à son Messager aura le feu de l’Enfer pour y demeurer éternellement »*** [5]. C’est-à-dire : ta tâche n’est que de transmettre. S’il en est ainsi pour le prophète (*salallahu ‘alayhi wa salam*), que dire de ceux qui sont moindre que lui ?

Et lorsque les compagnons ont été touchés par la sécheresse et la famine à l’époque du califat de ‘Umar ibn Al-Khattab (*radhiallahu ‘anhu*) pendant une année célèbre connue sous le nom de l’année des cendres. Ils n’ont pas demandé la pluie par l’intermédiaire du prophète (*salallahu ‘alayhi wa salam*), et ils ne se sont pas rendus sur sa tombe en disant : ô messager d’Allah, demande à Allah qu’Il nous accorde la pluie. Il ont uniquement invoqué Allah, et ‘Umar a demandé à Ibn ‘Abbas de se lever et d’invoquer Allah afin qu’Il leur accorde la pluie [6].

Malgré tout, ceux qui se rendent chez les *wali* et les invoquent, et qu'ils sont ignorants, qu'il n'y a personne pour leur apprendre ou les avertir. Mais ils disent : nous sommes musulmans, ils prient, ils donnent l'aumône, ils jeûnent, ils accomplissent le pèlerinage, ils combattent sur le sentier d'Allah et prient la nuit, mais ils ne savent rien de ce qu'ils font (le fait d'invoquer le *wali*), et que personne ne les a avertis. Ceux-là sont excusés par leur ignorance, et on les juge musulmans. Quant à celui à qui il est parvenu que son acte est du polythéisme mais qui persiste et dit : c'est la religion des mes pères et je ne peux m'en écarter, celui-là est jugé mécréant, car il dit comme ceux qui ont dit : ***« "Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion et nous suivons leurs traces". »*** [7]

Liqaat al-bab al-maftuh, liqa n°36

Shaikh, qu'Allah vous préserve, quel est le sens de la parole de shaikh al-islam Ibn Taymia : juger mécréante une personne demande une preuve spécifique ?

Réponse : Tu sais, qu'Allah te bénisse, que les règles dépendent parfois d'une catégorie et parfois d'une personne. Par exemple, nous disons que tout croyant est au paradis, cette parole est générale et dépend de la catégorie, de même que tout mécréant est en enfer. Mais peux-tu dire que telle personne (en particulier) est au paradis ? Ou encore que cette autre personne est en enfer ? Non. Il y a donc une différence entre ce qui dépend de la catégorie et de la personne. Si une personne prononce une parole de mécréance et commet un acte de mécréance, nous ne disons pas qu'il est mécréant jusqu'à ce qu'on ait regardé ce qui l'a amené à cela. Puis, nous agissons avec lui de la manière qui convient à sa situation. On a forcé un homme à se prosterner devant une statue et il s'est prosterné, un autre à prononcer une parole de mécréance. Ces deux hommes sont-ils mécréants ? Non, car Allah dit ***« Quiconque a renié Allah après avoir cru... - sauf celui qui y a été contraint alors que son coeur demeure plein de la sérénité de la foi »*** [8]. Sa Parole : ***« Quiconque a renié Allah après avoir cru »*** englobe celui qui renie par la parole ou l'acte. Celui qu'on a contraint à se prosterner devant une statue ou à prononcer une parole de mécréance ont-ils accompli un acte de mécréance ? Oui. Mais sont-ils mécréants ? Non, car il y a quelque chose qui interdit de les juger mécréant, et c'est la contrainte. Et cette autre personne qui exagéra à son propre sujet et qui dit à sa famille : « Lorsque je mourrais, brûlez-moi et jetez mes cendres dans les flots », il fit cela en pensant que cela le sauverait du châtiment d'Allah. Sa famille fit ce qu'il leur avait demandé, puis Allah rassembla son corps et lui demanda pourquoi il avait fait cela ? Il dit : Seigneur, j'ai fait cela par crainte de ton châtiment, et Allah lui pardonna [9]. Cet homme a commis un acte de mécréance, pourquoi ? Car il a douté de la puissance d'Allah, douté du fait qu'Allah pouvait le rassembler et le châtier. Mais comme c'est la peur du châtiment d'Allah qui l'a amenée à faire cela, Allah lui a pardonné. Le sens de la parole de shaikh al-islam ibn Taymia est : la mécréance qui dépend d'une catégorie est appliquée en toute situation, celui qui ne croit pas en Allah est au feu, celui qui se prosterne pour une statue est mécréant, celui qui dit qu'il y a une autre divinité avec Allah est mécréant. Mais on ne juge pas une personne (en particulier) mécréante jusqu'à ce qu'on ait bien observé son cas, il se peut qu'elle soit ignorante et ne sache pas, il peut avoir mal compris un texte et l'interpréter à sa manière, et il se peut qu'il soit dans une situation qui le contraigne à dire cette chose, sans réelle volonté de sa part.

Le prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*) a dit : *« Allah est plus heureux du repentir de Son serviteur qu'un homme qui a perdu sa bête dans le désert et n'arrive pas à la retrouver, et qui dans le désespoir s'est allongé sous un arbre en attendant la mort. C'est alors (qu'en ouvrant les yeux) il trouva la bride de sa bête attachée à l'arbre. Il en fut tellement heureux qu'il dit : « Ö Allah Tu es mon serviteur et je suis ton seigneur »* [10]. Cette parole est une parole de mécréance, car il a prétendu qu'il était le seigneur et qu'Allah était son serviteur, mais comme il n'a pas voulu cela et qu'il s'est trompé en raison de sa grande joie, comme l'a dit le prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*), Allah ne l'a pas châtié pour cela.

Liqaat al-bab al-maftuh, liqa n°36

Notes de bas de page :

[1] NdT : Il n'y a pas en français de mots pouvant rendre compte pleinement du sens de *taqwa*. Shaikh 'Ubayd Al-Jabiri explique que (**écoutez le shaikh**) : « La *taqwa* consiste à se protéger de la désobéissance à Allah en Lui obéissant. Qu'il fasse parmi les actes d'obéissance à Allah ce qui va le protéger de la désobéissance à Allah. Et une des meilleures paroles sur le sens de *taqwa* est ce qu'a dit Talq ibn Habib (*rahimahullah*) : « La *taqwa* consiste à obéir à Allah, sur une lumière d'Allah, en espérant la récompense d'Allah ; et de laisser la désobéissance à Allah, sur une lumière d'Allah, en craignant le châtiment d'Allah » (« sur une lumière d'Allah », c'est-à-dire avec science, ndt)

[2] Sourate Yunus, 62-63

[3] Sourate Al-'Araf, 188

[4] Sourate Al-An'am : 50

[5] Sourate Al-Djinn, 21-23

[6] Al-Bukhari, Kitab Al-istisqa (n°1010)

[7] Sourate Az-Zukhruf, 23

[8] Sourate An-Nahl, 106

[9] Al-Bukhari, Kitab At-Tawhid (n°7508)

[10] Muslim, Kitab At-tawhid (n°2747)

Traduit par les salafis de l'est